

RESUME TELEGRAPHIQUE

Le collige Bonquet, de Rigaud vient d'être admis à l'Université Laval. Les dépenses de l'expédition du Nil s'élevaient probablement à 410,000,000. Le gouvernement a résolu d'augmenter le prix du bois carré séché, ces jours-ci, à Ottawa.

L'exploitation des mines de phosphate est très active, dans le district d'Ottawa.

Les socialistes belges ont consenti à appuyer les candidats libéraux aux élections communales.

La fièvre scarlatine sévit à Milwaukee. On en a enregistré 60 cas rien que dans l'école industrielle des filles.

Les villes de Prescott, Brockville et Kingston vont être reliées ces jours-ci par des fils de téléphone.

Les étudiants à Moscou ont donné lieu à une émeute. La police en a arrêté une centaine.

Les villes de Prescott et Kingston vont être reliées incessamment par des fils de téléphone.

La Gazette du Canada révoque le réajustement de la quarantaine. On voit leur application inutile à une période aussi avancée de l'année.

On croit que le contrat pour la construction du bassin de radoub d'Esplanade sera donné au retour de sir Henry Langver, ambassadeur.

Le steamer Hudson part de Montréal, pour Anvers, est arrivé à Québec avec quelques avaries qu'il a subi par suite d'un avarage.

L'engin de chemin de fer de Reading fonctionne un autre train de chemin de fer, à Namur. M. Kitcher a été tué et plusieurs passagers ont été blessés.

La SS. Sardinian est arrivée à Rimouski, à 3 h. 10 p. m. samedi, 22 passagers de cabine, 20 intermédiaires, 150 d'équipage.

John Finlay, de Vermun, Rivier Breck, P. E. est nommé maître de poste de Vermun. MM. Cooper et Matthews, de Montréal, sont nommés liquidateurs de la Colonial Building and Investment Company.

Un projet de loi a été présenté à la législature du Vermont par les partisans de l'abolition de l'esclavage, établissant que l'ancien statut qui permettait d'acheter des esclaves est abrogé.

Deux détectives de l'agence Pinkerton ont été envoyés à Ottawa afin de découvrir les personnes qui ont volé des déclarations de gouvernement, il y a quelques mois.

Charles DeForest a été arrêté à Toronto, sur accusation d'avoir détourné des fonds de la caisse de secours appartenant à ses parents, MM. Gagnon et Arnold, de Montréal.

Un ancien officier d'Ontario, du nom de Frank Burton, photographé ses faits d'armes sur le lac Ontario, qu'il a fait publier. Le manuscrit a été enlevé de prison et brûlé.

Un combat à corps de corps a eu lieu hier après-midi à Longue-Pointe, entre John Chan et John O'Divis à la suite d'une dispute de détail vainqueur.

Un gain de 15 ans, de Saint-Louis, Missouri, a été accordé à un homme qui, en compagnie de son camarade, se trouvait à l'école à la dévotion d'un parti de Cleveland, il a été arrêté.

Michelle German, femme de police, blessée d'un coup de revolver à l'œil, pendant un vol de bijoux à Cincinnati. M. Keener, sa sœur, en apprenant la nouvelle, est tombée sans connaissance et est morte de chagrin.

Un milliardaire du nom d'Andrew McCord a été révoqué dans un complot à Québec samedi, pris du qual de la compagnie de Richardson. Il a été conduit à l'hôpital de la Marine, où il est mort hier.

Il y a eu à Naples dans les dernières vingt-quatre heures, 67 nouveaux cas de choléra et 37 décès. A Gènes, il y a eu 6 décès et 2 cas de nouveaux cas. Dans toute la région, on a constaté 100 nouveaux cas et 102 décès.

Le Hongrois qui a été arrêté à Philadelphie, parce qu'il avait de la dynamite en sa possession a été envoyé en prison pendant quelques jours, en attendant son procès. Il dit que cette dynamite ne devait point servir à des actes criminels.

Certains porteurs de privilèges de percevoir des taxes au Canada, à Ottawa, sont enclenchés contre le département de revenu de l'intérieur d'un bon pour \$100,000. Ils ont une entrevue avec le commissaire général, qui se fera que les modifications faites par eux devraient constituer une compensation suffisante. Rien n'a été décidé.

L'Union des cultivateurs du Nord-Ouest a décidé, à Winnipeg, de charger un wagon spécial avec des produits du pays, céréales, racines, etc., et de le proposer sur toutes les voies ferrées du Canada, afin de mieux faire comprendre les avantages qu'offre aux agriculteurs cette partie du pays.

M. Hollister, député-adjoint de Caldwell, Kansas, et un autre officier public ont été tués, hier, par Bob Cross, adhérent à un complot, pendant qu'ils se désolaient à l'arrêt. Un grand nombre d'hommes sont à la poursuite du meurtrier et s'ils le capturent ils vont le tuer.

Un jeune allemand du nom de Tom Frank, a essayé de se suicider, samedi, à l'hôtel Albion, Toronto, en avalant une forte dose de laudanum et en respirant du gaz d'éclairage. Il est conduit dans un état d'insensibilité complète mais hier matin on avait déjà pu le sauver. Il a été admis à l'hôpital et on s'attend à sa guérison.

M. Hollister, député-adjoint de Caldwell, Kansas, et un autre officier public ont été tués, hier, par Bob Cross, adhérent à un complot, pendant qu'ils se désolaient à l'arrêt. Un grand nombre d'hommes sont à la poursuite du meurtrier et s'ils le capturent ils vont le tuer.

Un jeune allemand du nom de Tom Frank, a essayé de se suicider, samedi, à l'hôtel Albion, Toronto, en avalant une forte dose de laudanum et en respirant du gaz d'éclairage. Il est conduit dans un état d'insensibilité complète mais hier matin on avait déjà pu le sauver. Il a été admis à l'hôpital et on s'attend à sa guérison.

Madame Currie, qui est gelée à l'arrêt en faisant l'acquisition de Long Park, au village de Colborne, a été tuée par un coup de feu tiré par elle-même. Les deux enfants qui étaient avec elle ont été blessés et sont en danger de mort.

Un accident terrible est arrivé sur le chemin de fer de Mobile et Ohio. Les deux trains de passagers ont été heurtés l'un de la voie et sont grandement endommagés. Les blessés ont été transportés par des personnes inconnues. Tous les passagers ont été plus ou moins blessés.

Madame Warner, de Fort Henry, N.Y., a reçu des blessures graves par suite d'un incendie qui a éclaté dans sa maison. Elle a été transportée à l'hôpital et on s'attend à sa guérison.

Un mandat d'arrêt vient d'être décerné contre Gédéon Gagnon, habitant des Plats, à Ottawa, accusé d'avoir raïd \$10 à M. Isaac Dixon.

W. W. H. Vanderlip veut de faire

W. W. H. Vanderlip veut de faire un cadeau au collège des métallurgistes des États-Unis d'un montant de \$50,000. On a permis de fonder l'institution qu'il a en vue depuis longtemps.

On a présenté une adresse à l'honorable M. Cartier, lors de sa visite au canal Murray.

M. Louis Christy, près de Pittsburg, veut maintenant deux cents barils de pétrole par jour.

Six officiers condamnés à mort à Saint-François, par participation à des crimes horribles, ont été exécutés à la citadelle. Deux femmes ont également été pendues pour les mêmes crimes.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

STEAMER FRANÇAIS EN RETARD

Le Havre, 18.—Un steamer français "Ville de Saint-Denis" parti le 11 septembre de Saint-Denis pour la Havre, est en retard de plusieurs jours. On croit que le retard est dû à un avarage.

On a présenté une adresse à l'honorable M. Cartier, lors de sa visite au canal Murray.

M. Louis Christy, près de Pittsburg, veut maintenant deux cents barils de pétrole par jour.

Six officiers condamnés à mort à Saint-François, par participation à des crimes horribles, ont été exécutés à la citadelle. Deux femmes ont également été pendues pour les mêmes crimes.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

Bruxelles, 18.—L'Écho de la Presse, organe ministériel, déclare qu'il a été légalement reconnu qu'il n'existant pas de six hommes qui ont été accusés de poursuites contre les auteurs du massacre républicain au centre quel qu'il soit.

Le président Arthur a nommé Sheridan et le vice-amiral Nichols pour être respectivement commandant Secrétaire de la marine et de la guerre pendant l'absence de Lincoln et Chandler.

M. Louis J. Demers, de la société L. T. Demers, a été nommé directeur de la société de prêts de la ville de Québec. M. Joseph Lacroix, démissionnaire.

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

Nous donnerons prochainement tout le premier volume de l'histoire de la famille de M. de la Roche, par M. de la Roche, qui nous publiera prochainement.

—Je n'ai pas besoin de lire cela, se dit-il, il m'y comprendrait rien.

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

SUPLICE D'UNE FEMME

DEUXIEME PARTIE (SUITE)

XIX

Tout soulevé et l'esprit troublé, Morlet regardait tristement devant lui, restait dans un étonnement immobile.

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C'est absurde!

—C

PLUS DE Tuyaux de Poêle Rouillés Faites usage des tuyaux de poêles calaminés

Manufacture de Tuyaux Calaminés 114 rue du Collège.

FOUR TOILES Notre Assortiment d'Automne EST MAINTENANT AU COMPLET.

Nous invitons nos pratiques à venir examiner nos MANTEAUX, CASQUES, CAPOTS, CROQUIS, ETC.

LANTHER & CIE McCOLL, FRERES & CIE Fabricants d'HUILES

Informez-vous de nos prix avant d'acheter.

SPECIFIQUES VETERINAIRES HOMPHEYS I

SPECIFIQUE No 28 DEBILITE NERVEUSE

TRAVAUX DE PEINTURE Enseignes, Passage de Tapissier

JOSEPH FORTIER NEGOCIANT Fabricant Papeter, Fourniture de Borne

STEAMERS DE LA MAILLE ROYALE

LE FIL DE CLAPPERTON EN BOBINE EST LE MEILLEUR QUI SOIT.

Geo. D. Ross & Cie -468- RUE CRAIG MONTREAL

TUYAUX D'EGOUTS

VIN Pepsin Boudant

COLOMBON, DRUMMOND & CO.

Fonderie de l'Aigle GEORGE BRUSH, 14 et 15, rue King et Queen, Montreal

CHARLES DONALD & Cie -79- Rue Queen, Londres, C.E.

LA POUDRE A PATE COOKS PATENT

COOKS FRIEND

121 - RUE ST ANDRE - 121

DOCTEUR PIERRE

DEMANDEZ LE F-I-L

CARLILE

Carline's Spool Cotton

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

JEUNES GENS, Edition du Soir

SPRUCINE

INJECTION RICORD

LE REMEDE DE WIGHT.

Cors et les Vesstrues

RHUMATISME!

DEMANDEZ LE F-I-L

CARLILE

Carline's Spool Cotton

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

COUVERIE PARISIENNE

LA MARINE AMERICAIN

LE REMEDE DE WIGHT.

Cors et les Vesstrues

RHUMATISME!

DEMANDEZ LE F-I-L

CARLILE

Carline's Spool Cotton

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

CLAPPERTON

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

CURIUSES MOEURS

TERRIBLE ACCIDENT DE CHASSE

MARITIME

MGR SEIGHERS

LA CAUSE BOUTTE

MORT MYSTERIEUSE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

ACADEMIE FRANCAISE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

LA PRESSE

NOTRE JOURNAL
Un bref d'information nous a été signifié hier par la Compagnie acquiesçant du Journal le Monde.

LA PRESSE
un journal conservateur de principes, mais parfaitement indépendant et libre de tout contrôle officiel.

LA VAPRUR DE LA MALLE
Cap de la Madeleine, 18—La vapreur de la malle, le Sordifon, remontait à 6 h 15 a. m.

LA CAUSE BOTTET
Québec, 18—Le jury dans la cause de la femme Bottet n'a pas encore rendu son verdict.

UNE DESCENTE DE LA POLICE
Paris, 18—La police a fermé 29 clubs et maisons de jeu, en cette ville. An nombre des habités de ces maisons se trouvaient des sénateurs, des députés, des littérateurs et des artistes.

L'EXPEDITION DU NIL
Londres, 18—Les dépenses de l'expédition du Nil augmentent tous les jours. L'Angleterre aura probablement à débours dix millions de piastres.

TERRIBLE ACCIDENT
Batavia, Ohio, 18—L'arche du millon du pont qui traverse la rivière d'East Fork, sur le chemin de fer Cincinnati, s'est effondré hier soir, au moment où se pressait de Manchester passant sur ce pont.

LA GUERRE DE CHINE
Paris, 18—Le Temps publie une dépêche de Hanoi annonçant que l'armée française a été complètement dispersée après sa récente défaite, abandonnant ses tentes et ses blessés sur le terrain de bataille, avec une immense quantité de provisions. Un grand nombre de mandarins ont été tués.

LA GAZETTE DU CANADA
Ottawa, 18—La Gazette du Canada contient aujourd'hui une proclamation annonçant la formation de la Haute Cour de Justice à South Bay, Ingonish, N. E.

UN CHIEN INTELLIGENT
Vendredi soir, vers 7 heures et demie, le comestible Berrault était en faction sur la rue Saint-Pierre, lorsqu'il vit un individu sortir d'une maison de pension tenue par Mme Robitaille, qui se rendait fait par un chemin de traverse, sans se soucier de la police.

LA CONFERENCE DU MERIDIEN
Washington, 18—Les membres de la conférence internationale du méridien, ayant à leur tête l'amiral Rodgers, se sont réunis ce soir au palais de la Maison Blanche pour faire visite au président. La lui ont été présentés dans le salon bleu par le secrétaire d'Etat, M. Fish.

LE THEATRE ROYAL
Le Théâtre Royal, les variétés feront place au drame, la semaine prochaine. On jouera d'abord deux grands drames à sensation, 'Les deux orphelins' et 'Ticket de banque'.

LE THEATRE MUSICAL
La compagnie de Nels Agnes Wallace dite 'The Villa Comique' partira lundi prochain, à l'inauguration du Théâtre Musical, au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Pierre.

BRUIT PLENE, CRISE MINISTRE-RIELLE EN FRANCE
Londres, 18—Une dépêche de Paris à l'agence télégraphique du Canada annonce que le ministère qui avait été nommé par le gouvernement et la commission de budget n'ont pu se réunir.

NOUVELLES A TROIS
Les nouvelles arrivées ont été publiées en Cour Supérieure, le 21 octobre.

QUEBEC AUX BUREAUX
Les membres de la société 'Dominion Alliance' se sont réunis, vendredi soir, à 8 heures, au salon de la rue Saint-Jacques.

REPARATIONS A L'ECOLE NORMALE
On est actuellement à faire des réparations très importantes à la bâtisse de l'école normale, au boulevard de la Sagoué.

CONTESTATION DE L'ELECTION JACQUES CARTIER
M. Honoré J. Gauthier, qui a été élu député de la circonscription de Jacques Cartier, a contesté son élection.

LA ST LUC
Samedi, jour de la Saint-Luc, était la fête patronale des médecins et des étudiants en médecine.

LES FEMMES EN VESTIMENTIERIE
M. Honoré J. Gauthier, qui a été élu député de la circonscription de Jacques Cartier, a contesté son élection.

LE CHEF DE POLICE
M. Honoré J. Gauthier, qui a été élu député de la circonscription de Jacques Cartier, a contesté son élection.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

LE SERVICE FUNEBRE
Le service funèbre est fixé à 10 heures, à l'église Saint-Jacques.

M. LE JUGE RAINVILLE
M. Rainville, juge de paix, a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

COUR DE POLICE
Il s'y avait pas une seule cause en cour de police samedi.

COUR DU HONORABLE
Présidence de Son Honneur le Recorder H. A. T. McMillan.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

LE JURY
Le jury a rendu son verdict dans la cause de M. J. Gauthier.

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

INDICATEUR DE CHEMINS DE FER
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC
COURRIER DE FER DU GRAND TRONC

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE

ROYAL THEATRE MUSEUM
LITTÉRATURE, HISTOIRE, G

RESUME TELEGRAPHIQUE

Le collège Bourget de Rigaud vient d'être saisi à l'unanimité par le conseil d'administration. Les dépenses de l'expédition du Nil s'élevaient probablement à 410,000,000. Le gouvernement a résolu d'augmenter la flotte du Pacifique. Le prix du bois carré s'est élevé, ces jours-ci, à Ottawa.

M. W. H. Verbeil vient de faire cadeau au collège des médecins et chirurgiens de la ville de \$300,000.

On a présenté une adresse à l'honorable M. Costigan, lors de sa visite au canal Murray. Les puits Christy, près de Pittsburg, contiennent deux cents barils de pétrole par jour. Six officiers condamnés à mort à Saint-Petersbourg, pour participation à des meurtres nihilistes, ont été exécutés à la capitale. Deux femmes ont également subi la peine capitale pour les mêmes raisons.

STEAMER FRANÇAIS EN RETARD

Le Havre, 18.—Le steamer français «Vie de Saint-Nazaire» a quitté le port de Saint-Nazaire, pour notre port, par Santander, Saint-Pierre, Porto Rico et Haiti, attendu à la Havre le 18 courant, mais n'est arrivé le 19, à dix heures du matin. Le retard est probablement causé par le mauvais temps. Tous les navires venant des ports de l'étranger ont été retardés par les vents du sud-est, qui ont empêché les cadavres pour faire leur chemin. Pendant qu'ils étaient occupés à cet examen, il leur semblait entendre quelqu'un respirer derrière eux; tout d'un coup se retournèrent vivement sans voir personne et, persuadés que leur imagination les avait trompés, ils se mirent à inspecter de nouveau les cadavres. Une inspiration étouffée, mais plus forte cette fois que la première, se fit de nouveau entendre. Alors, la peur se mit dans le cœur de la première, et elle se précipita en sautant du côté de la porte, qu'elle voulait ouvrir sans sonner, dans son trouble, à travers d'abord le bouton de la serrure. Ce mouvement fut remarqué par les gardiens de ces lieux. Ils se précipitèrent pour ouvrir cette porte, et, perdant complètement l'usage de la raison, puis s'élançant haletants et plus effrayés que jamais, ils se précipitèrent vers l'arceau, plus résolu que lui, chercha à s'échapper par la porte qu'il venait d'ouvrir, mais il fut arrêté par la serrure, qui se trouvait fermée. Il se mit à frapper avec ses poings sur la serrure, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait être débloquée. Il se mit à hurler et à pousser des cris de désespoir. Les autres, voyant cela, se précipitèrent vers lui, et, malgré l'effort qu'il faisait, ils ne pouvaient pas le débloquer. Ils se mirent à frapper avec leurs poings sur la serrure, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait être débloquée.

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

Nous donnons gratuitement tout le premier volume de l'Introuvable feuilleton LE SUPPLICE D'UNE FEMME jusqu'au XVIIe chapitre que nous publions aujourd'hui.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien. Incrédule et sceptique sur bien des choses, il n'était pas très intéressé par les merveilles qu'il trouvait dans les fictions de nos romans modernes. Ainsi, il admirait les Mille et une nuits parce que les contes arabes lui présentaient des faits et des personnages en dehors du monde réel. Mais, si l'extraordinaire se montrait avec la prétention d'être la vérité, il s'écroulait.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer. Il se mit à frapper avec ses poings sur la serrure, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait être débloquée.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde. Le soir, il y avait foule et la recette a été très abondante.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport. M. Stanley a terminé en disant que les colons du Congo devraient être mis à l'écart, et que le Congo devrait être divisé en provinces, et que les provinces devraient être gouvernées par des gouverneurs locaux.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre de ses livres de science l'empêchait de lire. Il ne savait pas lire cela, se disait-il, si je n'y comprendrais rien.

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

XIX

Tout soucieux et l'esprit troublé, Morlot regardait tristement Gabrielle, qui restait dans son étonnement immobile. Il se précipita vers elle, et, malgré l'effort qu'il faisait, elle ne pouvait pas le débloquer.

BAZAR

Le bazar au bénéfice de la congrégation des jeunes gens de M. Maillet s'est ouvert samedi, au coin des rues Saint-Constant et Sainte-Catherine. La salle était splendidement décorée, et les tables, au nombre de sept, étaient chargées d'objets d'art et de fantaisie qui ont attiré beaucoup de monde.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Québec, 18.—L'empêchement à l'expédition aux élections du parlement se poursuit à huis-clos. Un détachement de soldats est encore de service dans les rues de la ville, et la majorité de la commission est favorable au projet de loi, et quatre de ses membres demandent que les droits sur l'importation des câbles soient augmentés.

LA QUESTION DU CONGO

Berlin, 18.—Après un correspondant de la Nouvelle Presse Libre, M. Henry Stanley aurait dit, dans une entrevue, qu'il n'aurait pas hésité à aller au Congo, si le gouvernement n'avait pas refusé de lui donner un passeport.

UN FEMME BRULEE VIVE

Québec, 19.—Il paraît qu'une jeune femme a été brûlée à Québec. Elle se nomme Marie Paré, et elle est âgée de 25 ans. Elle a été brûlée par un incendie qui a éclaté dans sa chambre, le 18 courant.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Québec, 16.—Le jury dans le procès de la femme Bouchard, accusée d'avoir empoisonné Céline Guay, à la Baie Saint-Paul, a rendu son verdict. Le jury a déclaré la femme Bouchard coupable, et elle a été condamnée à la prison à perpétuité.

LE MORT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une brochure un rapport sur un mort vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant. Le mort avait été déclaré mort, mais il avait été retrouvé vivant.

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comme bien des gens qui lisent plutôt pour s'amuser que pour s'instruire, Morlot n'était pas très fort en histoire. Malgré son goût pour la lecture, le titre

BREVES TELEGRAPHIQUES.

Les collèges Bourget, de Rigaud vient d'être admis à l'Université Laval. Les dépenses de l'expédition du Nord s'élevaient probablement à 410,000,000. Le gouvernement a résolu d'augmenter les crédits de 25 millions.

W. H. Van der Boek

W. H. Van der Boek vient de faire un voyage en Europe. Il a été reçu par le ministre des Colonies et des Indes. Il a été nommé directeur de l'Administration des Colonies.

STEAMER FRANÇAIS EN RETARD

La Havane, 18.—Le steamer français "Ville de Saint-Pierre" qui est parti le 15 septembre de Saint-Pierre, pour venir à la Havane, est en retard de plusieurs jours. On croit que le retard est dû à une panne de moteur.

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

Nous donnons gratuitement tout le contenu de "La Presse". Ce journal est le plus intéressant et le plus complet de la ville.

SUPPLICE D'UNE FEMME

Deuxième partie. Elle se leva et se dirigea vers la porte. Elle avait l'impression d'être poursuivie par quelque chose de terrible.

DEUXIEME PARTIE

Elle se leva et se dirigea vers la porte. Elle avait l'impression d'être poursuivie par quelque chose de terrible.

LES DROITS SUR LE DETAIL

Paris, 18.—La chambre des députés a adopté le projet de loi sur les droits sur le détail. Ce projet vise à simplifier le régime des droits.

LA DYNAMITE A QUEBEC

Quebec, 18.—L'explosion au sujet de laquelle nous avons écrit hier, a eu de graves conséquences. On craint que la dynamite ait été utilisée de manière abusive.

LES DROITS SUR LE DETAIL

Paris, 18.—La chambre des députés a adopté le projet de loi sur les droits sur le détail. Ce projet vise à simplifier le régime des droits.

AGITATION EN BELGIQUE

Bruxelles, 18.—Vieille du Parlement, organe ministériel, déclare qu'il a été également reconnu qu'il n'existe pas de liens entre les socialistes et les anarchistes.

SINISTRE MARITIME

Halleux, 18.—La goélette "Cécile" s'est échouée sur les rochers de la côte. On craint que l'équipage ne soit en danger.

RAZAS

Le lazar à bénéfice de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph a été inauguré. On a célébré une messe solennelle.

PERSONNEL

M. G. J. Corneil, M. P., est nommé. M. J. Corneil, M. P., est nommé. M. J. Corneil, M. P., est nommé.

NOTES LOCALES

Phisieurs remarques sur le projet de loi sur les droits sur le détail. On pense que ce projet est trop restrictif.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

LE MOIT VIVANT

M. Sorey a trouvé dans une broche un cadavre humain. On croit que le cadavre est celui d'un homme qui s'est noyé.

